



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRÊTÉ N° 2025 – 28 – CONC

**PORTANT RENOUELEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe ;
- Vu** l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe ;
- Vu** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** l'arrêté 2024-29-CONC du 1^{er} juillet 2024 portant liste nominative des candidats admis au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2024 ;
- Vu** l'arrêté 2024-47-CONC du 21 novembre 2024 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- Vu** les demandes de réinscription parvenues au centre de gestion de l'Eure ;
- Considérant** qu'il convient de radier au 1^{er} juillet 2025 les lauréats de la session 2022 n'ayant pas demandé leur réinscription sur la liste d'aptitude ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, mise à jour au 31 juillet 2025, comporte les lauréats de la session 2024 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 38 noms.
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-dessous cités :

Nom	Prénom
ADRIAN-JAUPART	Armelle
ANGELO	Sabrina
BELIN	Claire
BESSON	Céline
BISSON	Alix
BRAHIMI	Lydia
BRIEUX	Véronique

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99 – Mail : info@cdg27.fr –

Site Internet : www.cdg27.fr

Nom	Prénom
CAPPELLO	Floriane
CAREL	Camille
CHAVANA	Eric
DEHENAU	Sylvie
DEYHARRASSARY	Aimée
DUBOIS	Bérengère
ETIENNE	Jennifer
FICHET	Corinne
FINA	Loussilaho
FRENE	Manon
GARNIER	Ellia
GAVARD-CONGALLUD	Valérie
GERRY	Marion
GODEBERT	Pauline
GUESNE	Flavie
HOURIGAT GRIVEAU	Claire
JARNOUEN	Ophélie
LAUNAY	Vanessa
LEGRAIN	Christine
LEOMENT	Sandrine
LOUISET	Bérengère
METAIS	Helene
PROUST	Tiffany
QUESNEL	Ludivine
QUILVIN	Marie
ROBERT	Lucie
SERGENT	Cindy
STERMIERI	Floriane
VAUTHRIN	Éline
VIDAL	Frédérique
VRAIN	Nathalie

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 31 juillet 2025

Le Président



Pascal LEHONGRE



Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le



ID : 027-282700020-20250801-ARCONC202528-AR